

COMMUNE DE VERGEZAC
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 AVRIL 2014

Date / heure : Mardi 22 Avril 2014 à 20 h 30

Lieu : Mairie Vergazac.

Ordre du jour : 1 – Installation des commissions municipales

2 – Désignation des délégués de la commune auprès des collectivités ou organismes

3 – Convention avec la Fondation du Patrimoine

4 – Convention avec RTE

Appel des membres : trois absents excusés : P. QUOIZOLA, P.CELCY, D.MAUVOISIN

Conseil municipal 22avril 2014

1 - Commissions municipales :

Répartition des membres du conseil sur les différentes commissions.

2- Désignations des délégués de la commune auprès des collectivités ou organismes

- **Délégués Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay** : Jean-Pierre Tourette - Jocelyne Faisandier, suppléante
- **Délégués au Sivom, Marpa, Cias de Loudes** : Jean-Pierre Tourette - Jocelyne Faisandier
- **Délégués au Syndicat départemental d'énergies de la HL** : Jean-Pierre Tourette - Jean-Marie Ruat, suppléant
- **Délégués au Syndicat des Eaux du Velay** : Jean-Pierre Tourette - Jean-Marie Ruat
- **Délégués de l'Administration et du Tribunal de Grande Instance** : Jocelyne Faisandier - Jean-Paul Laurés
- **Délégués au CNAS** : Jean-Pierre Tourette - Jocelyne Faisandier
- **Délégués au conseil d'administration OGEC Saint-Joseph** : Jean-Pierre Tourette - Adeline Rochette- David Mauvoisin
- **Conseiller en charge des questions de Défense** : Jean-Paul Laurés
- **Conseiller auprès d'ERDF** : Jean-Marie Ruat
- **Responsables des communiqués de presse** : Jean-Pierre Tourette - Philippe Celsi
- **Responsables des cimetières** : Jean-Marie Ruat - Philippe Celsi - Jean-Pierre Tourette
- **Responsables des salles communales** : Jean-Pierre Tourette - Philippe Celsi - Adeline Rochette
- **Site internet (avec Wiféo)** : Jean-Paul Laurés - Adeline Rochette - Philippe Celsi

3 - Convention avec la Fondation du Patrimoine :

Fondation qui est nationale et régionale et qui reçoit le soutien de grandes entreprises qui participent aux fonds communs contre une réduction d'impôts.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité cette convention qui permet à Vergezac de bénéficier du soutien de cette fondation reconnue d'utilité publique qui permet d'accumuler des fonds pour les restaurations du patrimoine matériel (fontaines, les croix, vitraux, fours) et immatériel (traditions orales).

4 - Convention RTE :

RTE, gestionnaire de la ligne, demande au Conseil Municipal de donner l'autorisation à l'ONF de délimiter une bande de terrain de 20x200m dans le cadre de la reconstruction de la ligne fait par leur soin pour les ayants droit de Concouret.

La coupe doit avoir lieu avant septembre 2014, début des travaux de la ligne.

10 oui ; 1 blanc

INFORMATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.